



CRÉDIT FONCIER

88326

LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Paris, le 27 janvier 2004

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt

18 FEV. 2004

Lettre en double original

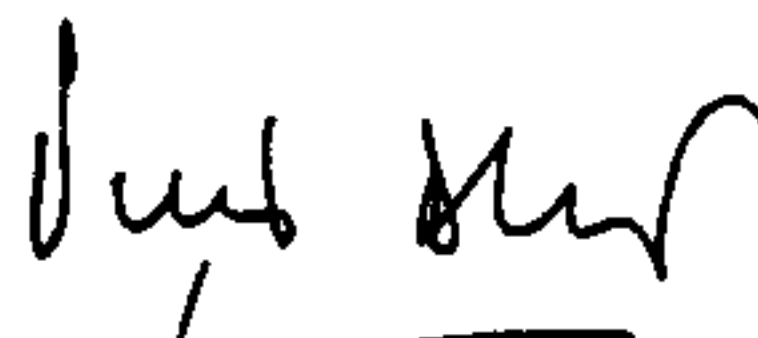
Monsieur le Président,

En application des dispositions de l'article 225-20 du Code de Commerce et conformément aux pouvoirs qui me sont conférés par les statuts du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, j'ai l'honneur de vous confirmer que je donne mandat à :

Monsieur Jacques AIMELAFILLE, demeurant à SMARVES (86240), 1, colline des Pierres Brunes, en remplacement de M. Philippe DUPIN

pour représenter ma Société au Conseil d'Administration de la Société A 3 C, en remplacement de Monsieur Philippe DUPIN.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.


F. DROUIN

Monsieur le Président
A 3 C
19, rue des Capucines
75001 PARIS